



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juillet 2020 à 16 h 00

AUJOURD'HUI seize juillet deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Alexis BLONDEAU à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°3.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°17).

Madame Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°17.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°17.

Monsieur Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°28 et donne pouvoir à Madame Magali GALLAIS.

Madame Estelle BRUANT arrive avant le vote de la question n°32.

Rapport N° 8
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres est chargée de choisir le titulaire pour les marchés passés selon une procédure formalisée et d'émettre un avis pour les avenants supérieurs à 5% du montant initial pour ces mêmes marchés, tout au long du mandat municipal.

En application des articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commission est composée, outre son Président (le Maire ou son représentant), de cinq membres titulaires et d'autant de suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Préalablement aux opérations électorales de désignation des membres titulaires et suppléants de la CAO, l'Assemblée délibérante a, selon l'article D.1411-5 du CGCT, fixé les conditions de dépôts des listes pour la CAO par délibération en date du 3 juillet 2020.

Les listes ont été déposées auprès du Service des Affaires Institutionnelles.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au sein de l'Assemblée délibérante, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. L'élection se déroule au scrutin secret, sauf accord unanime contraire du Conseil (Art. L.2121-21 du CGCT).

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsqu'une telle pluralité existe.

Il vous est donc proposé, de procéder à cette élection.

Liste déposée par les groupes de la majorité :

Dominique BRIAT

Didier MULLER

Marion BARRAUD

Charles DUBREUIL

Pierre MIQUEL

Frédéric PILAUD

Christophe BERTUCAT

Anne-Laure STANISLAS

Rémi CHABRILLAT

Jean-Christophe CERVANTES

Liste déposée par les groupes Centriste, écologiste et solidaire et Avenir républicain :

Julien BONY
 Cécile LAPORTE
 Stanislas RENIE
 Fatima BISMIR
 Jean-Pierre BRENAS
 Eric FAIDY
 Christiane JALICON
 Alexis BLONDEAU
 Géraldine BASTIEN
 Catherine PINET-TALLON

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Résultat du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants	54
Nombre d'élus n'ayant pas pris part au vote	0
Abstentions / votes blancs	4
Suffrages exprimés	50

Quotient électoral : 10

Ont obtenu :

	Nombre de voix	Attribution de siège au quotient	Attribution de siège au plus fort reste	Total
Liste présentée par les groupes de la majorité	40	4	0	4
Liste présentée par les groupes Centriste, écologiste et solidaire et Avenir républicain	10	1	0	1

Sont élus comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

MEMBRES TITULAIRES
Dominique BRIAT Didier MULLER Marion BARRAUD Charles DUBREUIL Julien BONY

MEMBRES SUPPLÉANTS


Pierre MIQUEL
Frédéric PILAUD
Christophe BERTUCAT
Anne-Laure STANISLAS
Cécile LAPORTE

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

21 JUL. 2020

Le Maire,



Olivier BIANCHI

